

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE RIBECOURT-DRESLINCOURT

2026 - 123 NOMBRE DE MEMBRES

AFFÉRENT AU CONSEIL MUNICIPAL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
27	27	27

Séance du 29 juin 2026

Date de la convocation
22/06/2026

Date d'affichage
22/06/2026

L'an deux mille vingt-six, le **lundi 29 juin à 19h**,
le Conseil Municipal de cette Commune
convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la
loi à la **Mairie** de RIBECOURT-DRESLINCOURT
sous la présidence de **Monsieur LÉTOFFÉ**
Jean-Guy, Maire

Présents : M. LÉTOFFÉ Jean-Guy, M. BELLOT Patrice, Mme PIENS Antonella, M. CARRASCO José, Mme HAINEZ Carole, M. COPPIN Franck, Mme CHARLET Valérie, M. CANTRAINE Hervé, Mme FRÉTÉ Thérèse, M. JULIEN Jérémy, M. CATRY Bruno, M. CARON Joël, Mme DOGIMONT Laurette, Mme NISOLE Sandra, M. DE ALMEIDA Pierre, Mme CAMARA Laura, Mme BOULNOIS Naguine, M. CHMIELEWSKI Thomas, Mme HALKO Laurence, Mme GUEMBE Florence, Mme TROUILLET Sarah, M. LÉGER Loïc, M. LAMOUREUX Laurent à partir de 19h05.

Excusés : Mme BALITOUT Hélène, M. LANCIEN Yves, M. KLIBER Antoine, Mme MARCHI Charlène, M. LAMOUREUX Laurent jusqu'à 19h05.

Pouvoirs : Mme BALITOUT Hélène à M. CHMIELEWSKI Thomas, M. LANCIEN Yves à M. BELLOT Patrice, M. KLIBER Antoine à Mme TROUILLET Sarah, Mme MARCHI Charlène à M. LÉGER Loïc.

Secrétaire de séance : Madame NISOLE Sandra

CULTURE - COMMUNICATION - MEDIATHEQUE

Convention Ciné Soupe

RAPPORTEUR : M. Franck COPPIN

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code du patrimoine, notamment l'article L310-1A ;
Vu le succès des précédentes éditions du Ciné soupe ;

Considérant les missions des médiathèques à rendre accessible, au plus grand nombre, l'art et la culture, sous toutes ses formes ;

Considérant le programme itinérant du Ciné soupe mis en place sur le territoire des Hauts de France par l'association Rencontres Audiovisuelles ;

Vu l'avis de la commission « communication-médiathèque » en date du 03/06/2026 ;

Vu l'avis du bureau municipal en date du 17/06/2026....

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** ;

APPROUVE la convention en partenariat avec l'association Rencontres Audiovisuelles annexée à la présente délibération et dont elle fait partie intégrante pour l'organisation de la diffusion des courts-métrages fixée au mercredi 24 février 2027, à la médiathèque.

CHARGE ET DELEGUE, Monsieur le Maire, ou son remplaçant, et le Directeur Général des

Services, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de AMIENS, 14 rue Lemerchier – CS 81114 – 80011 Amiens Cedex 01, qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité rendant la présente décision opposable.

Le secrétaire de séance,

Sandra NISOLE

Le Maire,

Jean-Guy LÉTOFFÉ

